



ACCORD BSCC 2025-2026

LA CFTC RESPONSABLE, OFFENSIVE ET CONSTRUCTIVE



CE QUE LA CFTC DEMANDE :

- Que la BSCC tienne ses engagements en termes de promotions et de recrutements en CDI pour 2025.
- Le respect des plans de production et du nombre de journées dérogatoires.
- Valoriser le présentéisme plutôt que dénigrer l'absentéisme.
- OTT : Organisation du temps de travail, ces expérimentations ne doivent pas être mises en place au détriment des agents.
- Formation : S'assurer que chaque agent ait accès aux outils de formation pendant son temps de travail en établissement.

ACCORD BSCC RECONDUIT !!!

Les Organisations Syndicales représentatives ont signé l'Accord BSCC jusqu'au 31/12/2026.

Ce nouvel accord a pour mérite de maintenir les mesures essentielles négociées par la CFTC en 2023 :

Recrutement & Carrière

- 3 500 CDI en 2025 (3200 à la distribution et 300 au traitement).
- 5 000 promotions prévues (4450 à la distribution et 550 au traitement).
- Prime de 250 € (vers fonction FSE), 500 € (FSE mobilité ROP), 5000 € (Bascule RE/ROP sur la base du volontariat).

Reconnaissance & Rémunération

- Pour les factrices/facteurs polyvalents, prime de 8 euros bruts, par jour de remplacement effectif.
- Prime de 12 euros pour les FSE « continuité managériale » remplacement ROP.
- Indemnité restauration ou Titres Restaurants si :
 - La prise de service intervient à compter de 7h30
 - La fin de vacation a lieu après 13h45,
 - La vacation est d'une durée minimale de cinq heures et recouvre la plage normale de prise de repas (entre 12H et 13H45)
- Maintien des tournées réservées dédiées aux seniors et heures supplémentaires sur la base du volontariat pour les plus de 55 ans.

qui cadre et protège les agents de la distribution et du traitement.

**LA CFTC DIT OUI !!!
MAIS DEMANDE DES GARANTIES...**

<http://www.cftclaposte.fr>

<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>

Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /Twitter

